

CSE



# CONTRAT DE SOUSCRIPTION AU PLAN EPARGNE CHEQUES VACANCES 2021

entre

le **CSE (Comité Social et Economique) PSA Groupe** - Site de Mulhouse  
Situé 6 avenue Konrad Adenauer à Sausheim (68390)  
et ci-dessous le « **souscripteur** »



**Demande et avis de réception à REMPLIR PAR LE SALARIE**

INSCRIPTION (jusqu'au 30 avril 2020)

**Présenter obligatoirement** fiche de salaire (papier ou téléphone), **joindre IBAN/BIC** et présenter **Impôt 2019 (recto/verso) si plus avantageux**

Nom ..... Prénom .....

Adresse complète.....

Adresse e-mail.....@.....

Tél. domicile ou portable..... Tél usine.....

**1er prélèvement : 1er septembre 2020**

Code Personnel

Coefficient

Impôt 2019  
(sur revenus 2018)

Code personnel du conjoint ou concubin salarié du site de Mulhouse .....

**Retrait Chèques Vacances**

à Sausheim

à la Permanence sur le Site

J'ai pris connaissance du règlement  
CV2021 et j'en accepte les conditions

Signature

Cadre réservé au SASC

Cat.A 14€

Cat.B 16€

Cat.C 17€

Cachet CSE

**A remplir par le salarié - Ne pas détacher**

**AVIS DE RECEPTION de votre demande de chèques vacances 2021**

Nom ..... Prénom .....

Code Personnel.....

J'ai pris connaissance du règlement CV2021 et j'en accepte les conditions / Signature

Retrait Chèques Vacances

à Sausheim

à la Permanence

Cachet CSE

**Remise des Chèques Vacances à partir de Lundi 14 juin 2021**

## PRINCIPES D'ATTRIBUTION

L'acquisition de chèques vacances est proposée à l'ensemble des salariés PSA Groupe - Site de MULHOUSE dans les conditions suivantes :

- Bénéficiaires : Salariés en CDI ou en CDD depuis 6 mois et à l'effectif au moment du démarrage de l'activité (1<sup>er</sup> prélèvement) à condition que la personne soit encore à l'effectif lors de la remise du chéquier.
- La catégorie de paiement est calculée suivant le critère le plus favorable pour le salarié (coefficient Peugeot ou impôt sur le revenu).
- Le taux d'abondement sera fonction du nombre de contrats souscrits et du montant prévisionnel budgété. Selon nos prévisions l'abondement sera de :

Tranches	A		B		C	
	COEFFICIENT	160/195	200/225	240/270	285/335	365/K92/PII
Impôt 2019 (sur revenus 2018)	Non imposition ou non recouvrement	jusqu'à 500 €	de 501€ à 1000€	de 1001€ à 1500€	de 1501 € à 2000 €	Plus de 2001 €
CATEGORIE CSE	I	II	III	IV	V	VI
Epargne mensuelle	14 €	14 €	16 €	16 €	17 €	17 €
Epargne sur 10 mois	140 €	140 €	160 €	160 €	170 €	170 €
Abondement CSE	60 €	60 €	40 €	40 €	30 €	30 €

**Le CSE se réserve le droit de réduire l'abondement en fonction du budget consacré à cette activité.**

- Durée de l'épargne **10 mois** – 1<sup>er</sup> prélèvement : **1<sup>er</sup> septembre 2020**
- Dépôt et gestion du compte dédié au Comité Social et Economique PSA Groupe - Site de Mulhouse.

**DANS CE CAS D'ATTRIBUTION, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :**

**1) Le Comité Social et Economique s'engage à acquérir des chèques vacances pour le compte du souscripteur auprès de l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV).**

**2) Autorisation de prélèvement :**

**Le souscripteur s'engage à joindre un IBAN/BIC pour le prélèvement automatique sur une période de 10 mois (de septembre 2020 à juin 2021) d'une épargne de :**

**14 euros par mois pour un salarié de catégorie A, 16 euros pour catégorie B et 17 euros pour catégorie C**

Le CSE PSA Groupe - Site de Mulhouse prélèvera sur le compte du souscripteur dès le mois de septembre 2020 et durant la période d'épargne précitée la somme correspondant à sa participation mensuelle.

Les prélèvements seront réalisés en début de mois pour les 10 mensualités.

**REMISE CHEQUES VACANCES 2021  
LUNDI 14 JUIN 2021**

### 3) Les chèques vacances seront remis aux salariés par le CSE dans les conditions suivantes :

- Le montant total des chèques vacances sera délivré sous forme de chèques nominatifs d'une valeur de **10 €** valables de la date d'émission à la fin de la deuxième année civile qui suit, utilisables par le titulaire, son conjoint ou les personnes à charge.
- A l'issue du versement de la totalité des mensualités, **les chèques seront remis aux salariés à partir du lundi 14 juin 2021.**

### 4) Rupture de contrat :

- Le présent contrat cessera de produire ses effets de plein droit en cas d'interruption pour cause de défaut de paiement du souscripteur, de mutation ou de départ et, en tout état de cause, de rupture du contrat de travail de l'intéressé avant la date d'échéance, quel que soit le motif (sauf départ en retraite).

A titre exceptionnel, le souscripteur pourra dénoncer le présent contrat si celui-ci évoque un motif légitime tel que la suspension du contrat de travail entraînant une cessation temporaire de rémunération, une brusque réduction des ressources du ménage ou toute circonstance d'ordre personnel ou familial d'une particulière gravité.

**Attention :** Deux rejets bancaires régularisés ou non régularisés = suspension du contrat chèque vacances et remboursement des prélèvements effectués.

### 5) Le souscripteur reconnaît avoir pris connaissance des informations suivantes :

- Les chèques vacances sont utilisables uniquement auprès des prestataires agréés par l'ANCV. Le prestataire n'est pas tenu de rendre la monnaie sur des paiements par chèques vacances.
- Le Comité Social et Economique PSA Groupe - Site de Mulhouse n'accepte pas le paiement par chèque vacances.

Le souscripteur en signant le contrat présent s'engage à respecter le règlement ci-dessus.

Fait à MULHOUSE, le .....

Le Comité Social et Economique



Le souscripteur : **Signature précédée de la mention**  
**« Lu et approuvé »**



**Mention 'Lu et approuvé' + Signature**

# Formulaire ci-dessous à REMPLIR et à SIGNER

**Code Personnel :**

**Mandat de  
prélèvement**



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez

**CSE PSA Groupe - site de MULHOUSE**

à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **CSE PSA Groupe - site de MULHOUSE**

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Référence unique du mandat : **CSEPSAMU CV**

Identifiant créancier SEPA : **FR77ZZZ006772**

**Débiteur :**

Votre Nom

Votre Adresse

Code postal

Ville

Pays

**Créancier :**

Nom

Adresse

Code postal

Pays

**CSE PSA Groupe - Site de Mulhouse**

**6, avenue Konrad ADENAUER**

**Zone Espale Bâtiment C**

**68390** Ville **SAUSHEIM**

**FRANCE**

IBAN

BIC

Paiement :

Récurrent/Répétitif  Ponctuel

A :

SAUSHEIM

Le :

Signature :

Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

**Veuillez compléter tous les champs du mandat.**